

Compte-rendu Assemblée Générale du SICTOM Loir et Sarthe du 13/02/2021 - 9h00

Lieu : Espace Daniel Balavoine - Tiercé

L'an deux mil vingt et un, le treize février, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des Vallées Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni Espace Daniel Balavoine, 29 rue Maurice Ravel à Tiercé, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Président.

Etaient présents (28)

BARACE : Mme RICHARD (titulaire) – **CHEFFES** : M. BLONDET (titulaire)- **CORNILLE LES CAVES** : Mme PARTHENAY (titulaire) - **CORZE** : Mme PIVERT (suppléante) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. GAUTIER (titulaire Huillé), M. DAUVEL (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : Mme DESPLATS (suppléante Beauvau) - M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé) - **JUARDEIL** : M. FERRON (suppléant) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. BARRE (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LETHIELLEUX (titulaire Brissarthe), Mme FRANCOIS (titulaire Champigné), M. POMMOT et M. LAURIOU (titulaires Châteauneuf), M. CHIRON (titulaire Marigné), M. JAMIN (suppléant Querré) - **MARCE** : Mme MARBACHER (titulaire) - **MONTIGNE LES RAIRES** : M. MORIN (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. SIMON (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray), Mme HUMEAU (suppléante Morannes) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme AUBIER-CHAUVÉLIER et M. CAILLEAU (titulaires) - **TIERCE** : Mme RENAUDON et Mme TELLIER (titulaires)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3)

DURTAL : M. DEHONDT (titulaire) avait donné pouvoir à M. LAGLEYZE, Président
LES HAUTS D'ANJOU : M. MASSE (titulaire Cherré) avait donné pouvoir à M. POMMOT (titulaire Châteauneuf)
LES HAUTS D'ANJOU : Mme BERNIER (titulaire Contigné) avait donné pouvoir à Mme FRANCOIS (titulaire Champigné)

Etaient excusés (6)

CORZE : Mme PINARD (titulaire) - **DURTAL** : M. THIBAUT (titulaire) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. MASSEROT (titulaire Querré) **JARZE VILLAGES** : M. LE MARREC (titulaire Beauvau) - **JUARDEIL** : M. PLEURMEAU (titulaire) - **MORANNES/SARTHE DAUMERAY** : M. CHERBONNIER (titulaire Morannes),

Etaient absents (6)

LES HAUTS d'ANJOU : Mme RIVENEAU (Champigné), M. ERMINE (titulaire Soeudres) - **LES RAIRES** : M. LANCELOT (titulaire) - **JARZE VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) - **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) - **SERMAISE** : Mme THIERRY (titulaire)

Assistaient également (7)

CHEFFES : Mme Roselyne LEGARE (suppléante)
LOIRE AUTHION : M. DEVILI et M. ROUGER

Peggy EMERIAU Directrice
Christophe BLANVILLAIN Responsable pôle technique
Yamina ELOUARDI Assistante / Agent d'accueil
Mélanie DAILLÈRE Assistante / Agent d'accueil

Préambule

1- Fusion

M. Lagleyze, Président, informe le comité syndical sur l'avancement de la fusion et précise qu'un rendez-vous aura lieu avec M. le Préfet, les Présidents des Communautés de communes et des syndicats, le 15 février.

Un délégué demande si la problématique juridique à l'étude concerne les conditions de création et d'adhésion au nouveau syndicat.

M. le Président, répond que c'est le cas et que cette problématique peut avoir des conséquences importantes sur le planning.

2- Brûlage déchets végétaux

M. le Président rappelle au comité syndical l'interdiction de brûler les déchets verts confortée dans la loi AGEC mettant fin aux dérogations actées dans l'arrêté du Préfet du Maine et Loire.

Un délégué estime que l'information n'est pas bien passée dans les communes et auprès des élus car lui-même n'est pas au courant.

M. le Président propose qu'une note d'information soit envoyées aux communes par les services du Sictom.

Un délégué demande combien de broyeurs sont mis à disposition des communes par le Sictom ?

M. le Président explique que 2 broyeurs sont disponibles, avec la volonté d'optimiser le planning de mise à disposition. Il existe aussi une subvention à l'achat de broyeurs thermiques à destination des particuliers.

Un délégué demande à quel montant s'élève cette subvention ?

M. le Président répond qu'il s'agit d'une subvention de 30%, dans la limite de 400 € par demande.

Un délégué s'interroge sur la démarche à suivre par les communes lorsque du brûlage est constaté.

M. le Président estime que la population est mal informée, à commencer par les élus et qu'il faut mener un travail de pédagogie et de changement des mentalités, en donnant la priorité notamment au brûlage des plastiques.

Mme Emeriau, Directrice, ajoute que la note envoyée aux communes contiendra des précisions sur l'application du pouvoir de police.

Un délégué demande si les 2 broyeurs du Sictom peuvent être prêtés aux particuliers ou s'ils nécessitent la présence d'un agent formé ?

M. Davy, 1^{er} Vice-Président, expose l'exemple de la commune de Daumeray qui effectue des opérations de broyage chez les particuliers, gérées par les agents de la commune. Il cite également l'exemple de l'achat d'un broyeur par un groupement de 10 particuliers qui a bénéficié de la subvention du Sictom.

3- Population 2021

M. Le Président présente au comité syndical les chiffres 2021 :

Population municipale 2021 : 51 164 habitants
+ 59 soit + 0.115%

A- Pré-collecte / Collecte

1- Marché collecte

David LAGLEYZE, Président rappelle au comité syndical que le marché actuel de collecte avec BRANGEON Environnement d'une durée de 5 ans à compter du 02/01/2017 est reconductible 3 fois 1 an « de manière expresse et unilatérale » par le SICTOM.

La fin de la tranche ferme du marché au 02/01/2022, coïncide avec la fin de la convention Angers Loire Métropole pour la collecte de Loire Authion : 12 700 habitants, soit 25% de la population du SICTOM.

David LAGLEYZE, Président, rappelle que par délibération du 26 septembre 2020, le comité syndical a décidé à l'unanimité :

- 1- de ne pas donner suite à la proposition d'avenant de Brangeon pour 2022,
- 2- de ne pas prolonger le marché actuel avec Brangeon au-delà des 5 ans,
- 3- de relancer un nouveau marché à partir du 03/01/2022 avec les grands principes suivants :
 - Collecte latérale mais pas à 100 % (secteurs possibles en bennes traditionnelles)
 - En bennes bi-compartmentées pour être collecté des 2 flux le même jour
 - Une mise à disposition de la base logistique sur notre terrain
 - Une tranche optionnelle pour introduire de l'apport volontaire si nécessaire au cours du marché (TOP1)

- Une tranche optionnelle pour le nettoyage des abords des points d'apport volontaire (TOP2)
- Un maintien de la maintenance des bacs au prestataire pour le responsabiliser
- La nécessité de collecter nos bacs 2.2 en pointe diamant
- La possibilité de proposer des variantes
- Une durée de marché de 5 ans + 1 an + 1 an

Un appel d'offres a été lancé le 6 novembre 2020 pour une remise des offres le 8 janvier 2021. Cinq entreprises ont répondu.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par Julien CARDINEAU, bureau d'études Environnement & Solutions, **la commission d'appel d'offres, réunie le 2 février, a attribué à l'unanimité**, le marché « collecte des déchets ménagers avec identification, fourniture, gestion et maintenance des bacs » à **BRANGEON Environnement**.

Un délégué s'interroge sur la proposition de Brangeon compte-tenu des difficultés sur le marché actuel.

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un appel d'offres ouvert, soumis au code des marchés publics et que la collectivité a l'obligation de comparer les offres avec neutralité, sans tenir compte des difficultés sur le marché en cours. Le Sictom s'attendait toutefois à un repositionnement tarifaire du prestataire actuel, ce qui n'a pas été le cas. L'analyse effectuée par le cabinet d'études Environnement & Solutions montre un gros écart tarifaire entre les offres qui se traduirait par une forte hausse pour les usagers.

Un délégué demande en quoi l'encadrement est incomplet sur les différentes offres ?

M. le Président explique que l'organigramme n'est pas clair sur le papier, par exemple le chef d'équipe n'est pas nommé dans l'offre Brangeon. Le même flou existe sur les différentes offres au niveau de l'encadrement

Un délégué trouve incompréhensible, pour les gros groupes notamment, de ne pas avoir d'organigramme fléché sur la prestation.

M. le Président partage mais explique que c'est le même constat qui est fait actuellement avec Brangeon avec un turn-over au niveau de l'encadrement et des difficultés de recrutement d'un nouveau chef d'équipe.

Une déléguée demande si cette précision a été demandée aux candidats dans le cadre de l'appel d'offres ?

M. le Président rappelle que la volonté initiale du bureau était de procéder à des auditions des candidats, sans négociation, mais que cette procédure a été déconseillée au niveau juridique par notre assistant maîtrise d'ouvrage en raison du risque de recours contentieux. Des échanges avec les différents candidats potentiels avaient néanmoins eu lieu avant la procédure d'appel d'offres.

Un délégué estime qu'il va être nécessaire de s'assurer de la qualité de service dès le début du marché.

M. le Président partage et explique que le périmètre de ce nouveau marché est très clair et que le prestataire sortant a répondu avec la connaissance du territoire et du marché actuel.

Un délégué demande des précisions sur la variante proposée par Brangeon.

M. le Président explique que celle-ci présente peu d'intérêt pour le Sictom. Il s'agit de remplacer les 2 minibennes par des bacs 2.2, sans précisions opérationnelles sur la faisabilité (sur Matheflon et Cornillé les Caves notamment), mais à un coût plus élevé que l'offre de base.

M. le Président ajoute que la tranche optionnelle n°2 concernant le nettoyage des abords des points d'apport volontaire n'a pas été retenue en raison du besoin du Sictom de recruter un 2^{ème} agent technique en soutien de l'agent actuel, François RATEAU. Cet agent sera chargé d'effectuer le rechargement du verre et des recyclables dans le nouveau bâtiment de transfert et pourra également se charger du nettoyage des abords des colonnes à verre, ce qui permet une économie de 37 000 € par an et une meilleure souplesse d'intervention en fonction des besoins.

Un délégué demande s'il sera nécessaire de lui acheter un nouveau véhicule ?

Mme la Directrice répond que celui-ci est déjà en notre possession.

Après débat, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote. Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical :

① **autorise M Le Président ou à défaut l'un des Vice-Présidents à signer le marché à intervenir à cet effet,**

② **et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice-Présidents pour appliquer cette délibération.**

2- Base logistique Tiercé

M. Le Président présente au comité syndical l'avant-projet définitif (APD) réalisé par le bureau d'études SETEC.

- Développement de 2 activités :
 - Transfert des déchets recyclables
 - Base logistique de collecte des ordures ménagères

Il précise que le bureau, lors de sa réunion du 2 février dernier, a validé à l'unanimité :

① un allotissement du marché de travaux plus fractionné que celui proposé ci-dessus, dans un souci de permettre l'accès des entreprises locales à ce marché :

1-	VRD
2-	Gros œuvre
3	Charpente bois et métal
4-	Couverture / bardage
5-	Menuiseries extérieures / Menuiseries intérieures
6-	Portes rapides / Porte sectionnelle
7-	Plâtrerie / Isolation
8-	Revêtements de sols / Peinture
9-	Electricité / Plomberie
10	Vidéoprotection
11	Pont bascule

② la phase APD pour un montant HT de 1 287 315 € de travaux.

Il présente ensuite le planning :

- 10/02 : dépôt permis de construire
- 20/03 : délibération pour le lancement du marché
- 01/04 : Publication appel d'offres travaux
- 25/05 : Attribution marché travaux
- Juin 2021 à janvier 2022 : Réalisation des travaux

3- Avenant Brangeon / Sous-traitant Solipass

David LAGLEYZE, Président rappelle au comité syndical que :

a) **Solipass est sous-traitant de Brangeon** dans le cadre du marché collecte pour la prestation de nettoyage hebdomadaire des points d'apport volontaire (colonnes à verre et bacs 2.2).

Montant de la prestation : 3 700 € TTC/mois, soit **44 000 € TTC/an**

b) Une demande d'avenant Solipass de + 13%, a été faite en octobre, soit **6 000 € TTC** pour 2021, dernière année du contrat Brangeon pour cause d'augmentation du tonnage collecté.

Lors de sa réunion du 3 novembre 2020, le bureau avait émis un sursis à statuer en attendant le résultat des tonnages 2020.

c) **Tonnages collectés par Solipass en 2020 : 15.32 tonnes**

Moyenne 2017/2019 = 14,04 tonnes

Soit une augmentation de + 9 % en 2020 par rapport à la moyenne depuis le début du marché

Au vu des résultats et de la proposition des services, le bureau, lors de sa réunion du 2 février dernier, a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour passer un avenant de + 9% sur le montant de la prestation actuelle soit + 4 000 € en 2021,

David LAGLEYZE, Président, propose au comité syndical de donner son accord.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical :

- ❶ **donne son accord,**
- ❷ **autorise M Le Président ou à défaut l'un des Vice-Présidents à signer l'avenant à intervenir à cet effet,**
- ❸ **et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice-Présidents pour appliquer cette délibération.**

4- Tonnages 2020

M. Le Président présente au comité syndical les tonnages obtenus en 2020 :

- OM : 115 kg/an/hab
- DEM : 59 kg/an/hab
- Verre : 47 kg/an/hab

5- Taux de refus 2020

M. Le Président précise au comité syndical que la moyenne est 13.9% en 2020. Elle était de 12.9% en 2019.

Dates	Commune	Taux de refus
28-juil.	Morannes/Brissarthe/Châteauneuf	19,7%
21-août	Andard/Brain	10,0%
8-sept	Châteauneuf	15,35%
8-octobre	Bauné	9.77%
20-novembre	Champigné	17.28%
04/12	Cheffes/Juvardeil	14.46%

M. Pommot, 4^{ème} Vice-Président, demande la raison de tels écarts entre les communes ?

Mme la Directrice rappelle le principe de la caractérisation qui n'est qu'une photo du flux des recyclables à un « instant t » et qu'il faut regarder la moyenne sur l'année.

M. le Président ajoute qu'il ne s'agit pas de stigmatiser un territoire en fonction de ces résultats ponctuels et que la 1^{ère} caractérisation de 2021 donne un très bon résultat, inférieur à 10%.

Un délégué estime qu'il serait intéressant de regarder l'historique et son évolution.

6- Réclamations collecte 2020

M. Le Président informe le comité syndical que la moyenne des réclamations par semaine diminue mais n'est pas encore satisfaisante.

7- Répartitions des levées 2020

M. Le Président précise au comité syndical qu'après 27 semaines au second trimestre, 58 % des foyers sont à 6 levées au moins et 32 087 levées supplémentaires au 31 décembre.

Pour rappel en 2019 61 %
 28 981 levées supplémentaires

8- Taux de présentation 2020

M. Le Président présente au comité syndical le taux de présentation annuel moyen sur les 3 dernières années.

Conteneur OMR

2018	2019	2020
52,9%	49,0%	49,9%

Conteneur DEM+JRM

2018	2019	2020
56,0%	59,5%	63,7%

9- Bilan 2020 bacs 2.2 ordures ménagères

M. Le Président rappelle au comité syndical que 15 points d'apport volontaire sont accessibles sur le territoire, en complément de la collecte en porte à porte tous les 15 jours, pour les usagers ayant un surplus temporaire de déchets ou un besoin exceptionnel.

Une déléguée demande qu'une communication soit faite à ce sujet, par exemple sur un flyer envoyé à domicile, car elle considère que beaucoup de dépôts sauvages sont potentiellement le fait de gens mal informés sur cette possibilité.

M. le Président confirme qu'il sera utile de communiquer via le Sictom et via les communes sur ce sujet mais que les dépôts sauvages n'ont augmenté ni avec la mise en place de la redevance incitative, ni avec le passage à la collecte tous les 15 jours.

Il s'agit cependant d'une vraie problématique et il est nécessaire d'être ferme sur le sujet au niveau local, par la mise en place d'amendes par exemple.

10- Compensation carbone 2020

M. Le Président explique au comité syndical que le SICTOM, dans le cadre de son marché passé avec la Société BRANGEON Environnement et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire, met en place des actions visant à compenser les émissions directes de gaz à effet de serre dues à la collecte des ordures ménagères.

Le SICTOM a souhaité mettre en place une action locale et s'est donc rapproché de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire. L'action retenue par le SICTOM est une opération de plantations (haies, bosquets) sur son territoire.

Bilan financier 2020 pour le SICTOM :

Compensation carbone versée par Brangeon Environnement :	7 144.12 €
Participation plantation de haies :	<u>3 177.00 €</u>
Excédent :	3 967.12 €

Un délégué demande si les haies sont plantées sur le territoire ?

M. le Président confirme qu'il s'agit uniquement de demandes des usagers du Sictom.

B- Déchèteries

1- Tonnages 2020

M. le Président présente au comité syndical les tonnages déposés en déchèterie :

Kg/habitant/an	2019	2020
Déchets végétaux	69	73
Inertes	71	62
Tout venant	45	42
Meubles	14	14
Ferrailles	9	9
Bois	8	8
D3E	7	7
Déchèteries	293	289

2- Affluence dans les déchèteries

M. le Président explique au comité syndical la problématique en cas d'affluence dans certaines déchèteries et principalement dans celle de Châteauneuf

Chateauneuf

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-10h	9					16
10h-11h	11					22
11h-12h	8					18
14h-15h	16	19	18	20	22	20
15h-16h	14	15	15	15	18	20
16h-17h	11	12	13	13	15	17
17h-18h	10	9	10	9	10	14

Un délégué demande si ce constat est fait sur toute l'année car il n'a jamais constaté de bouchons sur la déchèterie de Châteauneuf en tant qu'usager.

M. le Président confirme que la fréquentation est assez linéaire et que le problème principal se situe le samedi, notamment lors de la réouverture l'après-midi.

M. Pommot, 4^{ème} Vice-Président, demande s'il est possible de mettre en place des « entrées offertes » à certains horaires et ajoute que la dangerosité se situe principalement au niveau du virage lorsqu'une file d'attente se crée sur la route.

M. le Président explique que l'équité de service ne permet pas ce genre de pratiques tarifaires.

Un délégué demande s'il est possible de mettre un agent en plus le samedi et d'augmenter ainsi le nombre de véhicules sur la déchèterie ?

Mme la Directrice explique que 2 agents sont déjà présents le samedi et qu'il serait dangereux d'autoriser plus de véhicules sur le site.

M. le Président ajoute qu'il faut rester vigilant aux conditions de circulation sur le site.

Un délégué estime qu'il faut communiquer en amont sur la fréquentation de chaque site avant de tester éventuellement de nouveaux horaires

Un délégué ajoute qu'un meilleur tri en amont à domicile par les usagers permettrait un gain de temps sur place.

M. Pommot, 4^{ème} Vice-Président, précise que le gros du problème se situe avant l'ouverture des portes de la déchèterie.

M. le Président confirme qu'il est d'accord pour travailler cette piste d'optimisation et étudier une refonte des horaires pour le comité syndical du 19/06.

3- Plateforme déchets verts déchèterie de Chateauneuf

M. le Président rappelle au comité syndical que les travaux de la plateforme déchets verts réalisés par EIFFAGE sur la déchèterie de Châteauneuf ont été réalisés du 18 au 25 janvier et 3 semaines de séchage ont été nécessaires.

La remise en service a été effectuée ce samedi 13 février.

4- Bilan collecte des coquillages

M. le Président donne le bilan de la collecte organisée du 19 décembre au 9 janvier :

1,98 t → coût résiduel : 949 €TTC (équivalent 2 200 douzaines d'huitres)

5- Incidents gens du voyage

M. le Président informe le comité syndical que 6 incidents ont été constatés entre décembre 2020 et janvier 2021 sur les déchèteries de Durtal et Seiches et ont donné lieu à un dépôt de plainte.

6- Collecte amiante

M. le Président informe le comité syndical que la collecte du 13 février sur la déchèterie de Châteauneuf/Sarthe était complète mi-janvier. Les usagers demandent en moyenne 2 big-bag.

Pour la collecte du 17 avril à la déchèterie de Durtal, 15 inscriptions sont déjà enregistrées.

Il précise qu'une date supplémentaire sera ajoutée le 19/06 à la déchèterie de Tiercé au vu des nombreuses inscriptions.

C-Finances / DOB 2021

M. Le Président présente au comité syndical le rapport sur les orientations budgétaires 2021 et propose d'en débattre.

Un délégué estime, concernant la déchèterie de Corné, qu'il faut avoir une réflexion en fonction des kilomètres effectués par les usagers et l'équivalent carbone que cela représente. Est-il possible de mener une négociation pour revoir la convention en fonction de la population concernée ?

Un délégué demande si le contrôle d'accès est envisagé sur la déchèterie de Corné ?

Mme la Directrice répond que c'est le cas depuis des années mais que rien n'est encore acté.

Un délégué de Loire-Authion ajoute que l'accès à Corné ne devrait pas être libre car un système de vignette est en place avec des agents de sécurité chargé de contrôler la présence de celle-ci sur le pare-brise des véhicules. Il craint également une augmentation des dépôts sauvages et évoque la question de l'avenir de la déchèterie et des discussions en cours avec Angers Loire Métropole (ALM) concernant la reprise de celle-ci, sans volonté de faire des travaux sur ce site situé en zone inondable.

M. le Président confirme que c'est ALM qui devra prendre cette décision.

Un délégué considère qu'il n'est pas logique de comparer les déchèteries entre elles si leur fréquentation n'est pas la même.

M. le Président ajoute que c'est également un des intérêts du contrôle d'accès afin de pouvoir faire des comparaisons sur les mêmes bases.

Un délégué demande s'il serait utile de faire un sondage sur Cornillé afin de connaître les habitudes des usagers ?

M. le Président estime qu'il ne faut pas le faire trop vite dans l'éventualité où ALM déciderait de la fermeture de la déchèterie de Corné.

Après débat, plus personne ne demandant la parole, le comité syndical prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2021.

D-Questions diverses

1- Promotion interne

M. Le Président, informe le comité syndical qu'un agent est inscrit sur le tableau de promotion interne de la prochaine Commission Administrative Paritaire.

Le bureau, lors de sa réunion du 12 janvier dernier, a émis un avis favorable pour :

- de créer avec effet au **01/03/2021**, un poste d'Ingénieur
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021
- dit que la vacance d'emploi a été transmise au Centre de Gestion
- de supprimer à cette même date un poste d'Adjoint Administratif Principal
- d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complet ainsi modifié au 01/03/2021

Filière	Grades	Nombre d'emplois au 01/03/2021
Administrative	Attaché	1
	Rédacteur	1
	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint Administratif	2
Technique	Ingénieur principal	1
	Ingénieur	1
	Technicien principal	2
	Agent de Maîtrise principal	1
	Adjoint technique	2
Total		12

David LAGLEYZE, Président, propose au comité syndical de donner son accord.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical :

- ❶ **donne son accord,**
- ❷ **et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice-Présidents pour appliquer cette délibération.**

2- Communication

M. Le Président informe le comité syndical que suite au rapport d'étonnement réalisé par Philippe Cardot, Vice-Président en charge de la communication, il en ressort les propositions suivantes :

Clarifier les 2-3 objectifs clés de la période

- ❶ Augmenter la qualité du tri donc **communiquer sur les consignes de tri**
- ❷ **Promouvoir le compostage**
- ❸ **Lancer une expérimentation autour de la philosophie du zéro déchet**
pour baisser les tonnages

CIBLER Choisir ses territoires et ses publics prioritaires

- ❶ **Pour la qualité du tri, communication sur tout le territoire**
- ❷ **Pour le compostage partagé, se concentrer sur les communes volontaires.**
(Juardeil, Montreuil...)
- ❸ **Pour le Zéro Déchet : expérience Rue d'Anjou à Tiercé**

Solliciter les principaux relais d'actions

- ❶ Les élus locaux (organiser des rencontres)
- ❷ Association CPIE

3- Champ photovoltaïque

M. Le Président, explique au comité syndical que dans le cadre de la conception, le développement, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque, la société SMILEPHOTOV'TIERCE est dotée d'un comité de direction.

Ce comité constitue un organe d'échange et décisionnel sur les orientations stratégiques de la société et de manière générale sur toute décision importante intéressant les activités et le fonctionnement de celle-ci.

Il est composé d'au moins 3 membres et de 6 membres au plus chacune pouvant se faire accompagner, dont le Président, nommés par l'Associé qu'ils représentent, déterminés de la manière suivante :

- 1 à 2 membres désignés par VENDEE ENERGIE
- 1 à 2 membres par ALTER ENERGIES
- 1 à 2 membres par le SICTOM

Il convient donc de désigner 2 membres au sein du SICTOM Loir et Sarthe.

Les membres sont désignés pour une durée de 6 ans renouvelable, étant précisé que le mandat des représentants des collectivités territoriales ou groupement des collectivités territoriales prend fin avec le mandat de l'assemblée qui les a désignés. Toutefois, en cas de démission ou de dissolution de l'assemblée délibérante, ou en cas de fin légale du mandat de celle-ci, leur mandat est prorogé jusqu'à la désignation de leur remplaçant par la nouvelle assemblée.

David LAGLEYZE, Président, propose au comité syndical sa candidature et celle de Peggy EMERIAU, Directrice.

Il convient également de désigner un représentant du SICTOM Loir et Sarthe au sein des assemblées générales et dans les consultations collectives.

- Représentation à la collectivité des associés : 1 associé = 1 représentant. Chaque associé disposant d'autant de voix que d'actions à savoir pour la SICTOM : 500 actions = 500 voix

Cf article 12 des statuts : Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

M. Le Président propose sa candidature comme représentant titulaire et celle de M. Jean-Luc DAVY comme représentant suppléant.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical :

- ① **donne son accord,**
- ② **et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice-Présidents pour appliquer cette délibération.**

E- Questions des délégués

Un délégué évoque le cas de bacs tombés dans le fossé après la collecte, ce qui est un problème pour certaines personnes âgées notamment.

Mme la Directrice propose de contacter les services du Sictom afin de fixer un rendez-vous sur place pour étudier les possibilités d'aménagement.

Un délégué évoque les tranchées actuellement ouvertes dans les rues de Châteauneuf et trouve choquant que les matériaux extraits ne soient pas réutilisés. Il estime que les maîtres d'ouvrage ne sont pas assez sensibilisés à ce sujet et demande si le Sictom pourrait étendre son activité vers ces problématiques

Mme la Directrice explique qu'il existe des obligations réglementaires pour les entreprises privées à ce sujet et qu'il est également possible de le prévoir dans les marchés publics de travaux.

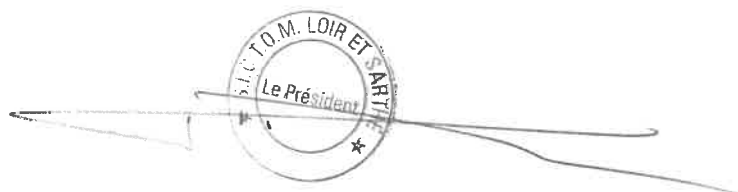
M. le Président rappelle que le champ de compétence du Sictom ne porte que sur les particuliers et les déchets assimilés à des déchets ménagers.

Fin du comité syndical : 11 heures

Tiercé, le 18/02/2021

Le Président

David LAGLEYZE

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "S.I.C.T.O.M. LOIR ET SAARTHE" around the perimeter and "Le Président" in the center, with a small star at the bottom.